

AVIS PUBLIC

**EST DONNÉ CE QUI SUIT PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM ET
SECRÉTAIRE TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ,**

Le Conseil de cette municipalité, à une séance extraordinaire, tenue le 31 mai 2021, a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 442-21 RELATIF AUX FEUX À CIEL OUVERT SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN-PREMIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 444-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 201-02 AFIN REVOIR LES DOCUMENTS EXIGÉS POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, 204 rue Principale à Saint-Urbain-Premier, durant les heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 9^{ème} jour de juin 2021

Charles Whissell,
Directeur général par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Charles Whissell, directeur général par intérim de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 9^{ème} jour de juin 2021 entre 8h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^{ème} jour de juin 2021.

Charles Whissell,
Directeur général par intérim